



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
27 septembre 2019
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme
Soixante-dix-huitième session
Genève, 2-4 septembre 2019

**Rapport du Groupe de travail du cadre stratégique et du
budget-programme sur sa soixante-dix-huitième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 2 au 4 septembre 2019

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Décisions prises par le Groupe de travail à sa soixante-dix-huitième session.....	2
II. Résumé de la Présidente.....	3
III. Questions d'organisation.....	12
Annexes	
I. Projet de décision à soumettre au Conseil du commerce et du développement	14
II. Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-neuvième session du Groupe de travail.....	15
III. Participation	16



I. Décisions prises par le Groupe de travail à sa soixante-dix-huitième session

A. Conclusions concertées sur l'évaluation des activités de la CNUCED (Point 4 de l'ordre du jour)

Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme,

1. *Réaffirme* l'importance de procéder à des évaluations internes et externes, dans un souci de transparence, de responsabilité et d'efficacité, conformément à la politique d'évaluation de la CNUCED et aux Normes et règles d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ;

2. *A conscience* de la charge de travail supplémentaire que représente la gestion axée sur les résultats et *réaffirme* qu'il importe d'en améliorer encore la mise en œuvre, conformément aux directives de l'ONU ;

3. *Félicite* la CNUCED d'avoir achevé l'évaluation de tous ses sous-programmes, y compris l'élaboration du rapport de synthèse, et recueilli ainsi des informations utiles à l'amélioration de ses travaux ;

4. *Salue* les efforts déployés par la CNUCED pour mettre en œuvre les recommandations issues de l'évaluation des sous-programmes et *l'encourage* à donner rapidement suite aux recommandations en suspens, en prêtant une attention particulière à celles dont l'application aura pour effet de renforcer la collaboration entre divisions ;

5. *Prie* le secrétariat de prendre de nouvelles mesures pour promouvoir la mise en place d'une collaboration constructive et la création de véritables synergies entre les divisions, et de rendre compte aux États membres, aux sessions pertinentes du Groupe de travail, des progrès accomplis en ce sens ;

6. *Invite* le secrétariat à accroître la visibilité des travaux de la CNUCED à New York en renforçant les synergies avec le Bureau de la CNUCED à New York ;

7. *Attend avec intérêt* le début d'un nouveau cycle d'évaluation des cinq sous-programmes, après la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, et prie le secrétariat de s'attacher à rationaliser les coûts connexes et à mobiliser des ressources extrabudgétaires à cette fin, en tenant compte des résultats de l'examen consacré en 2019 aux conclusions des évaluations.

B. Autres décisions du Groupe de travail

1. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement (Point 3 de l'ordre du jour)

1. À sa séance plénière de clôture, le Groupe de travail a pris note du document TD/B/WP/297. Il a approuvé un projet de décision sur l'examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement, qui sera présenté au Conseil du commerce et du développement à sa soixante-huitième réunion directive, laquelle se tiendra du 30 septembre au 4 octobre 2019 (voir annexe I).

2. Évaluation des activités de la CNUCED (Point 4 de l'ordre du jour)

2. Toujours à sa séance plénière de clôture, le Groupe de travail a pris note des documents TD/B/WP/298 et TD/B/WP/299. Il a adopté des conclusions concertées sur ce point de l'ordre du jour.

II. Résumé de la Présidente

A. Compte rendu des travaux

1. Le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme a tenu sa soixante-dix-huitième session à Genève du 2 au 4 septembre 2019. Il a poursuivi ses travaux en séances informelles.

B. Déclarations liminaires

2. Le Président du Conseil du commerce et du développement et la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED ont fait des déclarations. Des allocutions ont ensuite été prononcées par les représentants des délégations ci-après : l'Équateur, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, l'Iraq, au nom du Groupe des États d'Asie et du Pacifique, le Togo, au nom du Groupe des États d'Afrique, l'Union européenne, en son nom propre et au nom de ses États membres, et le Nigéria.

3. Dans sa déclaration liminaire, le Président du Conseil du commerce et du développement a souligné que la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se tiendrait à la Barbade en octobre 2020, serait un rendez-vous important pour la CNUCED et pour le système multilatéral. Il a prié instamment les États membres et le secrétariat de collaborer étroitement à l'organisation de la session, au cours des mois suivants, pour en assurer le succès. Enfin, il a fait observer que la coopération technique, l'un des principaux thèmes de cette session du Groupe de travail, constituait un volet important du mandat de la CNUCED.

4. Dans sa déclaration, la Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a mis en évidence deux des principaux enjeux auxquels la communauté internationale faisait face, à savoir les changements climatiques et les inégalités, et mentionné les grandes manifestations que la CNUCED organiserait en septembre, y compris le Forum sur le commerce et la conférence Raúl Prebisch, ainsi que la parution du *Rapport sur le commerce et le développement*. Elle a souligné que la CNUCED participait activement à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, de sorte que le pilier de la coopération technique puisse continuer de servir aux États qui en avaient le plus besoin. Quant aux activités de coopération technique de la CNUCED, elle a fait savoir que le montant total des dépenses de coopération technique s'était élevé à 43,7 millions de dollars en 2018, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2017, et que 46 % de ce montant avait été consacré à l'assistance aux pays les moins avancés. Ces chiffres étaient la réaffirmation de l'engagement pris par la CNUCED d'accroître l'assistance technique dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés.

5. La Secrétaire générale adjointe a déclaré que le montant total des contributions volontaires aux fonds d'affectation spéciale de la CNUCED avait diminué de 3 % pour s'établir à 34,2 millions de dollars, en dépit d'un soutien financier accru, tant de la part des pays développés que de la part des pays en développement. Elle a invité les États membres à collaborer étroitement avec la CNUCED pour avoir accès à des sources de financement durables des activités de coopération technique. La CNUCED continuerait de resserrer ses relations avec ses partenaires traditionnels, de nouer des liens avec d'autres contributeurs potentiels et d'étudier la possibilité de recourir à de nouvelles sources et à de nouveaux mécanismes de financement, tout en améliorant encore le fonctionnement de la coopération technique, en particulier dans les domaines de la coopération interdivisions et interinstitutions, de la gestion axée sur les résultats et de la prise en compte des questions de genre. La Secrétaire générale adjointe a invité les États membres à verser des contributions pluriannuelles plus prévisibles et utilisables avec davantage de souplesse, notamment au nouveau fonds d'affectation spéciale multidonateur en faveur du commerce et du renforcement des capacités productives, pour intensifier les activités du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, qui était dirigé par la CNUCED.

6. Quelques délégations et représentants de groupes régionaux ont souligné que la coopération technique était essentielle pour exécuter le mandat de la CNUCED et aider les pays en développement à atteindre les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Un certain nombre de délégations et de représentants de groupes régionaux ont manifesté un intérêt pour la stratégie que la CNUCED avait élaborée afin de s'adapter à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, ainsi que pour les mesures que l'organisation avait prises en ce sens, de sorte que ses ressources et ses capacités soient pleinement reconnues et effectivement intégrées dans le nouveau système. Ils ont demandé que le Bureau à New York redouble d'efforts pour assurer la visibilité de la CNUCED et mettre en avant ses atouts.

7. Concernant le financement de la coopération technique, un certain nombre de délégations et de représentants de groupes régionaux se sont dits préoccupés par la diminution continue des ressources des fonds d'affectation spéciale en 2018, et ont émis l'avis que les contributions devaient être plus prévisibles, plus pérennes et utilisables avec davantage de souplesse. Quelques délégations et représentants de groupes régionaux ont estimé que les pays développés et les partenaires de développement en mesure de le faire devaient accroître leurs contributions pour remédier aux difficultés de financement. Quelques délégations et représentants de groupes régionaux ont prié la CNUCED d'étudier les possibilités de mobilisation de financements privés et de mettre au point une stratégie globale de financement.

8. En ce qui concerne la gestion de la coopération technique, le représentant d'un groupe régional a axé son propos sur l'attention toujours plus grande que suscitaient le commerce électronique et l'économie numérique, sur la formation interne à la gestion axée sur les résultats et sur les progrès accomplis dans la prise en compte des questions de genre, et proposé que la CNUCED fixe des objectifs précis et mesurables pour remédier aux inégalités structurelles entre les sexes dans les pays bénéficiaires, procède à une évaluation approfondie de chaque projet de coopération technique et continue de promouvoir la gestion axée sur les résultats dans l'ensemble du secrétariat. Le représentant d'un autre groupe régional a souligné les efforts que la CNUCED avait déployés pour actualiser la base de données des demandes et renforcer la coopération interdivisions et interinstitutions, et encouragé l'organisation à collaborer plus étroitement avec la Commission économique pour l'Afrique et d'autres organismes à la conception et à l'exécution des projets de coopération technique. Enfin, un certain nombre de délégations et de représentants de groupes régionaux ont estimé que le dialogue horizontal était insuffisant au secrétariat et demandé que la CNUCED prenne des mesures pour mieux informer son personnel des activités internes en cours.

C. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

(Point 3 de l'ordre du jour)

9. Le Groupe de travail a étudié le document « Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement » (TD/B/WP/297) et ses annexes (TD/B/WP/297/Add.1 et TD/B/WP/297/Add.2).

10. Quelques délégations et représentants de groupes régionaux se sont félicités de la priorité accordée par la CNUCED aux pays les moins avancés dans l'exécution des projets de coopération technique, mais se sont par ailleurs dits préoccupés par le manque de contributions, ces dernières années, au Fonds d'affectation spéciale multidonateur pour les pays les moins avancés. Le représentant d'un groupe régional a encouragé les partenaires de développement en mesure de le faire à promouvoir la coopération Sud-Sud interrégionale, et quelques délégations et représentants de groupes régionaux ont souligné que cette coopération ne devait pas se substituer à la traditionnelle coopération Nord-Sud. Une délégation a proposé qu'une plus grande part du budget ordinaire de l'ONU, notamment des ressources du Compte pour le développement, soit allouée aux activités de coopération technique de la CNUCED.

11. La Secrétaire générale adjointe a fait remarquer que la mobilisation de fonds privés pouvait soulever certains problèmes, tels que l'inadéquation entre les intérêts du secteur privé et la nature des activités de coopération technique de la CNUCED, qui étaient axées sur les politiques publiques et les cadres juridiques et réglementaires. La CNUCED pouvait se mettre en contact avec des acteurs du secteur privé dans le cadre de certains programmes de coopération technique, mais il n'était pas nécessaire d'élaborer une stratégie de mobilisation de fonds privés. Quant au financement de la coopération technique au titre du budget ordinaire, la Secrétaire générale adjointe a mis en avant les efforts récemment faits par la CNUCED pour accroître le budget des dépenses de personnel, et prié instamment les États membres de soutenir l'action de la CNUCED par l'intermédiaire de leurs représentants à la Commission des questions administratives et budgétaires de l'Assemblée générale. Enfin, elle a fait savoir que les visites effectuées dans les capitales des principaux pays donateurs étaient complémentaires des démarches entreprises par les différentes divisions pour mobiliser des fonds. Elle a suggéré d'accroître la diffusion des résultats des activités de coopération technique pour renforcer la confiance des donateurs potentiels.

12. En ce qui concerne le sous-programme 1, la Division de la mondialisation et des stratégies de développement a présenté en détail ses activités de coopération technique. L'Institut virtuel, programme d'appui de la CNUCED au milieu universitaire, avait élargi sa composition et poursuivi ses activités de facilitation et de renforcement des capacités en organisant des cours en ligne, notamment sur la nouvelle donne écologique mondiale, mais aussi des visioconférences et des voyages d'étude. Dans le domaine des statistiques, des outils d'apprentissage électroniques sur le commerce des services et les services relatifs aux marchandises avaient été mis au point, et au titre d'un projet conjoint sur l'amélioration du commerce international des services, la CNUCED et l'Union économique et monétaire ouest-africaine avaient organisé des ateliers à l'intention des statisticiens d'Afrique de l'Ouest. En outre, la CNUCED avait continué d'exécuter son programme d'assistance au peuple palestinien pour donner directement suite à l'alinéa dd) du paragraphe 55 du Maafikiano de Nairobi, mais faute de ressources suffisantes, sa capacité de s'acquitter de ce mandat demeurerait limitée. Dans le cadre du projet intitulé « South-South integration and the Sustainable Development Goals : Enhancing structural transformation in key partner countries of the Belt and Road initiative » (« L'intégration Sud-Sud et les objectifs de développement durable : promouvoir la transformation structurelle dans les principaux pays partenaires de l'initiative "Une Ceinture et une Route" »), une plateforme avait été créée pour permettre à la Chine et à d'autres pays en développement de présenter les politiques dont la mise en œuvre était le fruit de la collaboration avec d'autres parties prenantes nationales et s'était soldée par un succès. Enfin, sur le plan de la dette, la CNUCED avait continué de renforcer les capacités de près de 60 pays, au titre du programme du Système de gestion et d'analyse de la dette, pour les aider à gérer efficacement et durablement leur dette, et il était ressorti d'une évaluation indépendante que le programme avait un effet positif, notable et durable dans des domaines essentiels de la gestion de la dette publique, qui concernaient la transparence des données relatives à la dette.

13. Le représentant d'un groupe régional a insisté sur l'importance des travaux que la CNUCED consacrait à la nouvelle donne écologique mondiale et demandé que davantage soit fait pour avancer sur cette question. Le secrétariat a indiqué que, en plus des activités de renforcement des capacités que menait l'Institut virtuel, la CNUCED publierait des informations actualisées sur cette nouvelle donne écologique mondiale au moment de la parution du *Rapport sur le commerce et le développement*, que le Conseil du commerce et du développement examinerait à sa soixante-huitième réunion directive. Les représentants de quelques groupes régionaux ont souligné l'importance de l'action que menait la CNUCED, par l'intermédiaire du programme du Système de gestion et d'analyse de la dette, pour aider 57 pays à gérer efficacement leur dette publique, compte tenu des inquiétudes que suscitaient la hausse du niveau de la dette et le risque de surendettement dans de nombreux pays en développement. Un certain nombre de délégations et de représentants de groupes régionaux ont salué les travaux entrepris par la CNUCED dans le cadre de son programme d'assistance au peuple palestinien. Toutefois, ils ont jugé préoccupant que le programme ne soit pas doté des ressources nécessaires pour que la CNUCED puisse donner pleinement suite à l'alinéa dd) du paragraphe 55 du Maafikiano de Nairobi. Le secrétariat a indiqué que, jusqu'à présent, de graves contraintes financières avaient entravé les efforts faits pour renforcer le programme.

14. En ce qui concerne le sous-programme 2, la Division de l'investissement et des entreprises, se référant à son rapport intitulé *Results and Impact Report 2018*, a présenté en détail les résultats des projets de renforcement des capacités qu'elle avait exécutés pour mettre l'investissement au service du développement. Elle a démontré l'utilité, la qualité, l'efficacité et les retombées de ses principaux produits, notamment en renvoyant aux évaluations les plus récentes de ses activités. Le projet intitulé « Strengthening the capacities of developing country policymakers, investment promotion officials and academia in two priority sectors to attract investment for sustainable and inclusive development » (« Renforcer les capacités des décideurs, des responsables de la promotion de l'investissement et des acteurs universitaires des pays en développement dans deux secteurs prioritaires pour attirer des investissements en faveur d'un développement durable et inclusif »), par exemple, avait été examiné par un évaluateur externe, qui avait estimé qu'il avait effectivement permis de renforcer les capacités institutionnelles des pays en développement en contribuant à une meilleure compréhension du rôle des investissements dans la réalisation des objectifs de développement durable, qu'il présentait un bon rapport coût-efficacité, que des synergies fortes avaient été créées avec d'autres programmes, à l'intérieur de la Division comme en dehors, et qu'il avait eu des retombées significatives. Conformément à une pratique établie de longue date, qui consistait à évaluer systématiquement ses principaux produits et services de promotion, puis à les actualiser en conséquence, la Division a également présenté les grandes lignes des futurs programmes d'assistance technique qu'elle entreprendrait dans ce domaine. Elle a notamment évoqué un projet relatif aux zones modèles pour les objectifs de développement durable, qui prenait comme point de départ le *World Investment Report 2019* (Rapport sur l'investissement dans le monde 2019), et un projet de création de conseils consultatifs nationaux pour l'investissement.

15. Les représentants de certains groupes régionaux se sont félicités des très bons résultats que la Division continuait d'obtenir dans l'exécution du sous-programme. Le représentant d'un groupe régional a sollicité des renseignements complémentaires sur la nature de la collaboration avec les autres divisions. Le représentant d'un autre groupe régional a insisté sur l'importance du principe d'universalité de l'assistance technique et demandé à la Division d'apporter des précisions sur l'action qu'elle menait dans les domaines de la production et du renforcement des capacités au service de l'investissement. Le représentant d'un groupe régional a appelé l'attention sur les observations encourageantes d'un évaluateur quant à l'approche de la Division en matière d'égalité des sexes et souligné qu'il importait de prendre systématiquement en compte, dans toutes les activités, les questions transversales que sont le genre et les droits de l'homme.

16. En ce qui concerne le sous-programme 3, la Directrice de la Division du commerce international et des produits de base a réaffirmé que la Division avait pour objectif de mettre en lumière l'effet transformateur du commerce, qui avait le pouvoir d'améliorer la qualité de vie, de donner des moyens d'action à la population et de réduire les inégalités. Elle a présenté les activités entreprises à cette fin dans les principaux domaines prioritaires. Quant à la prise en compte des questions de genre dans les politiques commerciales, elle a rappelé que des cours en ligne avaient été lancés en 2015, et ajouté qu'en 2019, pour la première fois, ces cours avaient été proposés à la fois en anglais et en français, dans un souci d'élargissement du public cible. Parallèlement, plusieurs des publications parues en 2018 avaient été axées sur les moyens de renforcer la capacité des femmes chefs d'entreprise de participer au commerce international, l'accent ayant été mis sur les besoins de certaines régions. Il en ressortait qu'il était essentiel, pour favoriser l'équité femmes hommes, de remédier aux difficultés liées à la pénétration des marchés et à l'accès aux marchés, ainsi que d'adopter une approche ascendante de l'accès aux marchés. Concernant la concurrence et la protection des consommateurs, l'existence de comportements anticoncurrentiels à l'origine de la création de structures monopolistiques dans le commerce international demeurait un sujet de préoccupation. La Directrice a mis en avant plusieurs programmes entrepris à l'échelle régionale dans ce domaine. Par ailleurs, elle a fait observer que la dépendance des pays en développement à l'égard des produits de base n'avait guère diminué au cours des vingt dernières années, et souligné qu'il fallait créer de la valeur ajoutée dans les pays en développement, à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement, et y retenir la valeur économique. À cet égard, elle a mis en avant

deux projets, l'un consistant à stimuler le commerce de produits alimentaires pour favoriser le développement durable dans les pays en développement sans littoral et tributaires des produits de base, et l'autre destiné à promouvoir les produits dérivés du coton en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Elle a souligné les efforts faits par la Division pour prendre en compte les préoccupations écologiques dans les politiques commerciales et mis en lumière trois projets, le premier, exécuté à la Barbade, au Costa Rica et au Belize, sur les stratégies de l'économie et du commerce maritimes, le deuxième sur l'élaboration du Rapport national sur l'exportation de produits verts de l'Angola, et le troisième, mené aux Philippines, sur la promotion des exportations vertes dans les pays en développement par l'adoption de normes de durabilité volontaires. Enfin, elle a mis en évidence le rôle que jouait le secteur privé dans la réalisation des objectifs de développement durable et ajouté que les mesures non tarifaires pouvaient être un sérieux obstacle à l'essor des petites entreprises, et que davantage devait être fait pour aider les petites et moyennes entreprises à se doter des moyens d'exercer des activités commerciales.

17. Le représentant d'un groupe régional a émis le souhait qu'une plus grande attention soit accordée à l'économie numérique et que les parties prenantes s'engagent à coopérer pour intensifier leur action dans ce domaine. En réponse à la question posée par le représentant d'un autre groupe régional, qui voulait savoir si des mesures supplémentaires pouvaient être prises pour atténuer la dépendance à l'égard des produits de base, en particulier dans les pays en développement, la Directrice a déclaré que, en complément des efforts déjà déployés, il pouvait être judicieux d'associer plus étroitement le secteur privé à l'action menée, de manière à retenir davantage de valeur dans les pays producteurs. L'investissement dans la formation et les infrastructures a été cité parmi les moyens de stimuler la création de valeur ajoutée. En ce qui concerne la concurrence et la protection des consommateurs, le représentant d'un groupe régional a indiqué qu'un certain nombre de projets proposés dans ce domaine n'avaient pas été financés pendant l'année en cours, alors que beaucoup seraient bénéfiques aux pays d'Afrique, et s'est enquis des mécanismes auxquels l'ONU pouvait recourir pour dégager des fonds en faveur de ces projets. Le représentant d'un autre groupe régional a sollicité des renseignements sur les approches interdivisions que la CNUCED adoptait pour entreprendre des travaux dans les domaines transversaux, et estimé que des progrès restaient à faire à cet égard pour resserrer la collaboration. Un représentant a souligné le rôle que jouait le secteur privé dans la réalisation des objectifs de développement durable et le développement des pays les moins avancés, et s'est dit préoccupé par l'insuffisance des ressources disponibles, ajoutant que l'accent devait être mis sur les besoins réels des membres et du secrétariat pour assurer le bon fonctionnement de la CNUCED. La Directrice a estimé que la coopération Sud-Sud pouvait être exploitée plus efficacement pour remédier au déficit de financement et intégrer la coopération technique aux accords commerciaux.

18. Le secrétariat a mis en avant deux initiatives lancées pour donner suite aux recommandations formulées dans le rapport de synthèse, l'une relative à la prise en compte systématique des questions liées aux changements climatiques dans les travaux de la Division, et l'autre à la communication. À l'occasion du premier Forum sur le commerce, les changements climatiques avaient été au cœur du débat et une approche interdivisions avait été adoptée, les différentes divisions ayant notamment collaboré à l'organisation et à la promotion de cette manifestation de haut niveau, qui avait été l'occasion de mettre en lumière les questions liées aux changements climatiques, telles qu'elles étaient traitées dans des publications comme le *Rapport sur les produits de base et le développement*. En ce qui concerne la communication et l'information, la Division avait adopté des mesures souples pour répondre aux préoccupations que soulevaient le commerce et le développement, et s'était concentrée sur la production de contenus actuels et importants aux yeux du public. À cet égard, les statistiques montraient que les communiqués de presse et les articles d'actualité consacrés aux domaines d'action prioritaires étaient les contenus plus consultés sur le site Web de la CNUCED, devant d'autres publications majeures. Ces communiqués et articles avaient été élaborés en collaboration avec les équipes de communication et de conception de la CNUCED, de sorte qu'ils soient publiés dans un format attrayant. Enfin, la Division s'était employée à renforcer sa présence en ligne, en particulier sur les médias sociaux.

19. En réponse au représentant d'un groupe régional qui avait demandé si la Division du commerce international et des produits de base tenait compte des recommandations issues des publications d'autres divisions dans ses projets de coopération technique, le secrétariat a fait savoir qu'il existait une saine collaboration à cet égard. En réponse à la délégation qui avait demandé si la Division du commerce international et des produits de base examinait les questions relatives au commerce électronique, le secrétariat a indiqué que les travaux de la Division portaient davantage sur l'appui aux pays dans les négociations relatives au commerce électronique, mais que des activités plus étendues, bénéficiant du concours d'autres divisions, étaient possibles. Le représentant d'un groupe régional a dit que la manière dont la Division du commerce international et des produits de base s'était employée à donner suite aux recommandations pouvait servir d'exemple à d'autres divisions. Une délégation a relevé que la Division du commerce international et des produits de base accordait une attention particulière aux questions touchant aux changements climatiques et espérait que le Forum sur le commerce donnerait des résultats qui permettraient de poursuivre les efforts dans ce domaine.

20. En ce qui concernait le sous-programme 4, la Directrice de la Division de la technologie et de la logistique a mis en évidence le rôle central de ladite Division et a présenté ses activités de coopération technique. En 2018, la Division de la technologie et de la logistique avait représenté plus de 63 % des dépenses totales de la CNUCED au titre de l'assistance technique. Ses activités de coopération technique s'inscrivaient dans ses différentes missions, y compris celles qui découlaient du Maafikiano de Nairobi, étaient déterminées par la demande et généralement mises en œuvre dans le cadre de programmes et en étroite association avec d'autres partenaires de développement, dont d'autres divisions. Le Système douanier automatisé (SYDONIA) était le principal programme d'assistance technique de la CNUCED et avait représenté près de la moitié des dépenses en 2018. Il était en place dans plus d'une centaine de pays et avait récemment fait l'objet de programmes au niveau régional, dans le Pacifique, dans le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, et dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest. Entre autres avantages, il permettait de favoriser les réformes visant à faciliter le commerce, d'accélérer les procédures de dédouanement des marchandises, d'affiner les statistiques commerciales et d'accroître les recettes douanières dans les pays bénéficiaires. Dans le domaine du commerce électronique et de l'économie numérique, la Division de la technologie et de la logistique avait engagé et mené à bien 18 évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique dans les pays les moins avancés. Elle avait aussi fourni un appui à l'élaboration de stratégies nationales et à la réforme de dispositions législatives sur le commerce électronique. Dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation, elle avait apporté un soutien à un certain nombre de pays en développement, par la voie d'examen des politiques, et s'était associée à de nombreuses parties prenantes, à la fois dans le système des Nations Unies et dans les États membres, pour renforcer les capacités des pays en développement. La Directrice a fait savoir que la Division manquait de moyens, y compris humains, pour pouvoir répondre à toutes les demandes qui lui avaient été adressées au cours de la période considérée, à la fois en rapport avec l'économie numérique et avec la science, la technologie et l'innovation. Dans le domaine des transports durables et résilients, entre autres activités d'assistance, la Division avait encouragé la création de couloirs de transport au niveau régional et avait travaillé sur la résilience climatique des infrastructures de transport. En 2018, elle avait continué d'appuyer les réformes visant à faciliter le commerce, à la fois aux niveaux national et régional, et de contribuer à la mise en œuvre de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges, notamment en apportant son aide aux comités nationaux de facilitation des échanges. Plus de 50 pays bénéficiaires avaient rendu compte des effets positifs du programme de la Division sur les capacités de leurs comités de facilitation des échanges. La Division avait poursuivi ses activités de diffusion des connaissances dans les pays en développement, souvent en étroite coopération avec d'autres divisions. Ces activités recouvraient le programme Train for Trade, qui avait formé plus de 2 600 personnes, y compris sur les questions de gestion portuaire, et les cours sur les grandes questions économiques internationales, organisés au niveau régional et à l'intention des représentants en poste à Genève.

21. Plusieurs délégations et représentants de groupes régionaux ont remercié la Division pour ses activités d'assistance technique, qui avaient grandement contribué à leur développement. Plusieurs délégations et représentants de groupes régionaux ont aussi insisté sur les retombées positives des activités de coopération technique de la Division, notamment en ce qui concernait le Système douanier automatisé et les guichets uniques, la facilitation du commerce, les transports, le commerce électronique et le renforcement des capacités humaines. Dans le domaine du commerce électronique, le représentant d'un groupe régional a accueilli avec satisfaction le thème de la récente livraison du *Rapport sur l'économie numérique* et a dit espérer que le contenu de cette publication se refléterait dans les activités de coopération technique. Le représentant d'un autre groupe régional s'est félicité que les évaluations rapides de l'état de préparation au commerce électronique soient étendues aux pays en développement autres que les pays les moins avancés. Dans le domaine des transports internationaux, quelques représentants de groupes régionaux ont salué l'appui fourni en faveur des couloirs de transport, ont souligné l'importance des travaux sur le transport maritime et la résilience des ports, et ont demandé que ces travaux soient poursuivis. Une délégation a mis en évidence les retombées positives du programme de gestion portuaire qui, entre autres, améliorerait le trafic des ports bénéficiaires. Un certain nombre de délégations et de représentants de groupes régionaux se sont dits préoccupés par le fait que la Division ne dispose pas de ressources suffisantes, y compris en personnel, pour répondre à toutes les demandes qu'elle recevait et ont estimé que des mesures devraient être prises afin d'accroître les ressources disponibles.

22. La Directrice de la Division a indiqué que, dans l'immédiat, c'était surtout le financement qui posait problème, et que les équipes étaient débordées dans les nouveaux domaines de travail qui présentaient un intérêt particulier pour les pays en développement, comme le commerce électronique et l'économie numérique. La Division ne ménageait pas ses efforts pour assurer le suivi de ses activités de renforcement des capacités, mais la Directrice a fait observer que lesdits efforts étaient fonction des ressources disponibles. La Directrice a demandé aux pays bénéficiaires d'appuyer la collecte de fonds engagée par le secrétariat et a dit que la Division sollicitait de plus en plus les donateurs pour les projets de portée régionale, de manière à produire des économies d'échelle et des effets d'apprentissage mutuel. Elle a remercié la délégation qui s'était dite prête à accueillir un cours régional sur les grandes questions économiques internationales.

23. En ce qui concernait le sous-programme 5, le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a insisté sur le fait que les stratégies de coopération technique ciblées qui devaient permettre d'éprouver et de mettre en œuvre les mesures recommandées au niveau national n'étaient pas élaborées sans tenir compte des travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED. Le Conseil économique et social avait invité la CNUCED à poursuivre sa réflexion sur les méthodes à appliquer pour mesurer les progrès accomplis dans le renforcement des capacités productives dans les pays en développement et recenser les obstacles à ce renforcement. À cet égard, le Directeur a présenté en détail les travaux entrepris en vue d'établir un indice des capacités productives et de contribuer au renforcement, au maintien et à l'utilisation des capacités productives dans des secteurs stratégiques tels que la pêche et les services, notamment les services de transport, les services touristiques et les services financiers. Il a aussi dit que la CNUCED se consacrait à l'élaboration et à la gestion de programmes de coopération technique, compte tenu du succès des programmes pluriannuels à composantes multiples. Il a mis en avant les efforts déployés par la CNUCED pour assurer la continuité des activités de coopération technique par la création de centres d'excellence, et a fait mention de nouvelles activités, notamment de travaux sur l'évaluation des pertes touristiques dans les petits États insulaires en développement et de projets de développement de produits à forte valeur ajoutée tels que les superaliments et les produits nutraceutiques issus de la bioprospection marine. Il a prié les États membres qui étaient en mesure de le faire de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, qui n'avait reçu aucune nouvelle contribution en 2018-2019.

24. Un certain nombre de délégations et de représentants de groupes régionaux ont dit qu'il était utile que les activités de coopération technique dans des domaines clefs comme la migration, le tourisme, les règles d'origine et la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine ne soient pas déconnectées des

études et des documents d'orientation existants. Ils ont souligné qu'il était toujours important de tenir compte des résultats des travaux de recherche et d'analyse au moment de la conception et de la planification des activités de coopération technique. En ce qui concernait la diminution des fonds affectés à la coopération technique dans les pays les moins avancés, quelques délégations et représentants de groupes régionaux ont reconnu que la CNUCED était capable de faire beaucoup avec des ressources limitées et ont encouragé la CNUCED et les États membres à chercher ensemble une solution au problème du financement. En ce qui concernait l'absence de nouvelles contributions au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés, quelques délégations et représentants de groupes régionaux ont invité la CNUCED à continuer d'appeler des contributions supplémentaires et lui ont proposé de s'attacher le concours de divisions et de partenaires pour faire augmenter les montants de financement. Les représentants de quelques groupes régionaux ont demandé aux partenaires de développement de contribuer au Fonds d'affectation spéciale pour les pays les moins avancés. Le représentant d'un groupe régional a dit qu'il était important d'améliorer la cohésion entre les divisions qui s'occupent des activités de coopération technique et a encouragé la CNUCED à continuer d'insister sur l'importance de la coopération, y compris avec les autres organismes des Nations Unies tels que l'Organisation internationale pour les migrations, dans ses futures activités. Une délégation a constaté que l'approche globale et programmatique de la coopération technique adoptée par la CNUCED, par exemple en Angola, avait été réclamée par plusieurs États, et a indiqué que le Gouvernement soudanais était intéressé par l'élaboration d'un programme similaire. Le représentant d'un groupe régional a demandé des précisions sur les effets de la réforme du système des Nations Unies pour le développement sur l'exécution des projets de coopération technique et sur la manière dont la CNUCED collabore avec les Coordonnateurs résidents des Nations Unies dans le cadre des activités menées au niveau national. Une délégation a souhaité en savoir plus sur ce que faisait la CNUCED pour aider les pays les moins avancés, en amont et en aval de leur reclassement, et a demandé si la CNUCED avait affecté des ressources financières à l'appui aux pays sortant de la catégorie des pays les moins avancés. Elle a insisté sur l'importance du secteur touristique dans les petits États insulaires en développement et a demandé que la CNUCED consacre plus de débats aux problèmes rencontrés par ces pays, à l'approche de l'examen à mi-parcours des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement.

25. Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a dit que le manque de ressources constituait le principal obstacle à la coopération technique et les programmes devaient être plus efficaces et permettre à la CNUCED de fournir un appui plus important. Or, la CNUCED avait dû revoir à la baisse ses projets d'études et de documents d'orientation dans certains pays, faute de moyens suffisants. Pour s'assurer des ressources supplémentaires, la CNUCED envisageait de recourir à de nouveaux mécanismes de financement tels que le Fonds pour l'environnement mondial. Le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux a dit que la CNUCED demeurait prête à aider les pays les moins avancés dans leur reclassement et que des fonds du Cadre intégré renforcé étaient disponibles pour aider ces pays à connaître une transition sans heurt. En ce qui concernait la réforme du système des Nations Unies pour le développement, il a indiqué que la CNUCED conseillait les Coordonnateurs résidents des Nations Unies préalablement à leurs missions ou activités et organisait des réunions d'information à l'intention des équipes de pays chaque fois que cela était possible.

D. Évaluation des activités de la CNUCED (Point 4 de l'ordre du jour)

26. Le Groupe de travail a examiné le document intitulé « Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général » (TD/B/WP/298), qui présentait les conclusions et les enseignements tirés des cinq évaluations réalisées entre avril 2018 et avril 2019 et qui donnait des orientations pour la mise en œuvre des sous-programmes sur cette base, et le document intitulé « Synthèse des évaluations des cinq sous-programmes et informations actualisées sur l'état de la mise en œuvre des recommandations » (TD/B/WP/299 et

TD/B/WP/299/Add.1), qui contenait une analyse des résultats des évaluations des cinq sous-programmes réalisées à ce jour et qui faisait le point sur la suite donnée aux recommandations issues de ces évaluations.

27. Un certain nombre de délégations et de représentants de groupes régionaux sont convenus de l'utilité des évaluations des sous-programmes, y compris du rapport de synthèse, et ont souligné que ces évaluations jouaient un rôle déterminant dans le respect par la CNUCED de ses obligations en matière de transparence, d'efficacité et de responsabilité. Dans la perspective d'un nouveau cycle d'évaluation des cinq sous-programmes à l'issue de la quinzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le représentant d'un groupe régional s'est déclaré favorable à l'extension des activités d'évaluation à tous les aspects des travaux de la CNUCED, y compris le mécanisme intergouvernemental. Il a aussi insisté sur la nécessité d'améliorer la procédure et la méthode d'évaluation, en particulier par une normalisation du cadre de référence.

28. Le représentant d'un groupe régional a dit que les questions de genre et de droits de l'homme n'avaient guère été prises en considération dans les travaux de la CNUCED et que la majorité des projets évalués ne prévoyaient pas une stratégie globale et dynamique en faveur de l'égalité des sexes. Il a demandé que les futurs programmes d'assistance technique comportent des dispositions élaborées et approfondies à cet égard et qu'une attention particulière soit portée aux inégalités structurelles entre hommes et femmes dans les pays partenaires. Le secrétariat a fait observer que tous les projets devaient satisfaire à certaines exigences, qui étaient destinées à garantir que la question de l'égalité des sexes soit prise en compte dans les activités de coopération technique, et qu'une équipe spéciale interdivisions s'employait à inscrire des aspects de cette question dans les travaux de fond des divisions, par exemple ceux qui concernaient l'entrepreneuriat et la migration.

29. Compte tenu de la coopération limitée qui avait été observée entre les divisions, quelques représentants de groupes régionaux ont demandé à la CNUCED d'améliorer sa gouvernance interne afin que son action se fasse davantage sentir dans le système des Nations Unies. Le représentant d'un groupe régional a dit que des efforts étaient visibles au niveau des divisions, mais que le Cabinet du Secrétaire général devait faire plus. Le secrétariat a fait mention des travaux engagés sur cette question et a fourni des exemples de coopération avec chacune des divisions, dont celui des cours sur les grandes questions économiques internationales ; il a aussi insisté sur les tentatives qui étaient faites pour que les divisions fassent de la coopération mutuelle une pratique courante.

30. Le représentant d'un groupe régional a constaté que les liens entre les coordonnateurs régionaux des Nations Unies et les programmes de pays restaient ténus et que, du fait de sa présence discrète au Siège de l'Organisation des Nations Unies, la CNUCED perdait en visibilité et en influence sur le programme de développement du système des Nations Unies et sur les questions budgétaires. Plusieurs délégations et représentants de groupes régionaux ont demandé que la CNUCED travaille plus étroitement avec son bureau new-yorkais afin de s'assurer une participation aux débats du Conseil économique et social et consolide son partenariat stratégique avec d'autres organismes des Nations Unies. Une délégation a fait observer que certaines réunions intergouvernementales qui s'étaient récemment tenues dans le cadre de la CNUCED n'avaient pas abouti à des conclusions concertées, alors que celles-ci représentaient un puissant moyen de communication avec le Siège.

31. Une délégation a demandé quelle suite avait été donnée à la recommandation concernant la structure hiérarchique du bureau de la CNUCED à Addis-Abeba et par quel mécanisme cette recommandation avait été appliquée. Le secrétariat a indiqué que le mandat dudit bureau était en cours d'élaboration. Quelques délégations ont dit être préoccupées par le manque de financement des projets thématiques et ont demandé à la CNUCED de redoubler d'efforts pour lever des fonds. Le représentant d'un groupe régional a demandé si la levée de fonds devait être centralisée ou confiée aux différentes divisions. La CNUCED a indiqué que les divisions s'employaient à mettre en œuvre le nouveau cadre de gestion axée sur les résultats et que leur personnel recevait une formation sur le sujet. Le représentant d'un autre groupe régional a demandé que la CNUCED maintienne son effort, car des évaluations avaient mis en évidence des insuffisances dans l'application de la gestion axée sur les résultats.

E. Exposé sur le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit du Service d'appui intergouvernemental de la CNUCED

(Point 5 de l'ordre du jour)

32. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED a fourni des informations sur l'état de la mise en œuvre des recommandations faites par le Bureau des services de contrôle interne à l'issue de l'audit du Service d'appui intergouvernemental de la CNUCED. Le représentant d'un groupe régional a demandé des précisions sur les mesures qui avaient été prises pour donner suite à ces recommandations. De plus amples renseignements sur le sujet seront fournis à la prochaine réunion d'information sur les questions de gestion, prévue le 22 octobre 2019.

III. Questions d'organisation

A. Élection du Bureau

(Point 1 de l'ordre du jour)

33. À sa séance plénière d'ouverture, le 2 septembre 2019, le Groupe de travail a élu M^{me} Soraya Zanardo (Belgique) Présidente et M. Mahmoud Alatiyyah (Iraq) Vice-Président-Rapporteur.

B. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

(Point 2 de l'ordre du jour)

34. À la même séance, le Groupe de travail a adopté son ordre du jour provisoire (TD/B/WP/296), qui se lisait comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement.
4. Évaluation des activités de la CNUCED :
 - a) Évaluation des activités de la CNUCED : Aperçu général ;
 - b) Synthèse des évaluations des cinq sous-programmes et informations actualisées sur l'état de la mise en œuvre des recommandations.
5. Exposé sur le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'audit du Service d'appui intergouvernemental de la CNUCED.
6. Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-neuvième session du Groupe de travail.
7. Questions diverses.
8. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

C. Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-neuvième session du Groupe de travail

(Point 6 de l'ordre du jour)

35. À sa séance plénière de clôture, le 4 septembre 2019, le Groupe de travail a approuvé l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-neuvième session (voir annexe II).

**D. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil
du commerce et du développement**

(Point 8 de l'ordre du jour)

36. À la même séance, le Groupe de travail a décidé que la version finale du rapport de sa soixante-dix-huitième session serait élaborée après la session.

Annexe I

Projet de décision à soumettre au Conseil du commerce et du développement

Examen des activités de coopération technique de la CNUCED et de leur financement

(Point 3 de l'ordre du jour)

Le Conseil du commerce et du développement,

1. *Réaffirme* que la coopération technique est l'un des trois grands domaines d'action de la CNUCED et que ceux-ci doivent se renforcer mutuellement ;

2. *Insiste* sur l'utilité des activités de coopération technique de la CNUCED dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et sur l'importance d'une participation active de la CNUCED à la réforme du système des Nations Unies pour le développement ;

3. *Prie* le secrétariat d'élaborer un projet de stratégie de coopération technique, en concertation avec les groupes régionaux, et d'engager des débats préliminaires au cours d'une session du Groupe de travail au premier trimestre 2020 ;

4. *Invite* le secrétariat à continuer de renforcer la coopération entre les divisions et entre les institutions, de manière à améliorer la cohérence des activités de coopération technique et leurs résultats et à intensifier l'échange de meilleures pratiques en matière de prestation de cette assistance technique, compte tenu du mandat de la CNUCED et des réalisations de ses équipes spéciales ;

5. *Invite* le secrétariat à poursuivre ses efforts de mise en œuvre d'une gestion axée sur les résultats, dans le respect des directives de l'Organisation des Nations Unies ;

6. *Insiste* sur l'importance d'un financement suffisant et prévisible pour garantir une coopération technique efficace dans le cadre de l'exercice du mandat de la CNUCED, en accordant une attention particulière à la réalisation des objectifs pour lesquels peu de progrès auraient été accomplis selon l'examen à mi-parcours du Maafikiano de Nairobi ;

7. *Invite* les pays développés et les pays en développement qui sont en mesure de le faire à verser des contributions pluriannuelles en faveur de la coopération technique afin d'améliorer la prévisibilité des activités d'assistance technique de la CNUCED ;

8. *Soutient* la CNUCED dans ses efforts visant à diversifier et à étendre le cercle de ses donateurs et dans sa réflexion sur la possibilité de recourir à de nouveaux moyens de financement, tels que les mécanismes de financement commun, en appui au Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives, placé sous la direction de la CNUCED, et d'autres sources de financement, y compris le financement mixte et les partenariats public-privé.

Annexe II

Ordre du jour provisoire de la soixante-dix-neuvième session du Groupe de travail

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen du projet de plan-programme de la CNUCED et des informations sur les résultats escomptés pour l'année 2021 (partie II du projet de budget-programme).
4. Ordre du jour provisoire de la quatre-vingtième session du Groupe de travail.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Groupe de travail au Conseil du commerce et du développement.

Annexe III

Participation¹

1. Les membres du Groupe de travail ci-après étaient représentés à la session :

Chine
Fédération de Russie
Malawi

2. Les États non membres du Groupe de travail ci-après étaient représentés à la session :

Albanie	Inde
Allemagne	Maroc
Autriche	Mongolie
Bangladesh	Népal
Belgique	Nigéria
Bolivie (État plurinational de)	Oman
Congo	Pakistan
Côte d'Ivoire	Panama
Cuba	Pays-Bas
Égypte	Pologne
État de Palestine	République arabe syrienne
Éthiopie	Sénégal
Finlande	Suisse
France	Togo
Gabon	Yémen
Guatemala	Zambie

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
Union européenne
-

¹ Cette liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B/WP(78)/INF.1.